



UFC-Que Choisir Argenteuil

ENTRETIEN A CHARGE DU LOCATAIRE

Le locataire doit assurer l'entretien courant du logement et des installations et procéder aux petites réparations :

Voici quelques exemples :

Portes et fenêtres :

Remplacement des petites pièces

Remplacement des vitrages

Entretien des mécanismes des stores et volets

Canalisations d'eau :

Dégorgement

Joints

Chauffage :

Entretien des appareils

Contrat d'entretien chaudière

Appareils sanitaires :

Nettoyage des dépôts calcaires

Remplacement des pièces de réservoir de la chasse d'eau

Remplacement des flexibles

Electricité :

Remplacement des fusibles

Remplacement des interrupteurs et prises

Equipements divers :

Entretien des hottes, des adoucisseurs

Ramonage

Nettoyage des ventilations

Peinture et revêtements

Raccords de peinture et tapisserie

Remise en état des revêtements détériorés type carrelage

Cette liste n'est pas limitative